

**Réalisation de centrales hydroélectriques
dans le canton de Fribourg**

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 11 septembre 2008 (*BGC* p. 1659), le député Denis Grandjean demande à ce qu'une étude soit réalisée afin de reconnaître les endroits intéressants du canton pouvant exploiter la force hydraulique pour la production d'électricité.

La Suisse a un solde importateur de 6,4 milliards de kWh et le manque d'énergie va provoquer plusieurs augmentations des prix. Dès lors, il faudra diminuer la consommation, mais également trouver de nouvelles sources d'énergies propres. Par exemple, à Châtel-Saint-Denis, où se trouvent les ruines d'une usine hydroélectrique, il serait possible de bâtir un barrage et de produire de l'électricité.

Réponse du Conseil d'Etat

Depuis les années 90, des analyses ont été réalisées afin de mieux valoriser l'énergie hydraulique dans le canton de Fribourg, soit par une augmentation de l'efficacité des centrales déjà en fonction, soit par l'implantation de mini-centrales sur les cours d'eau existants, ou par le turbinage de l'eau potable. Plusieurs projets ont été réalisés, dont le dernier en date sur le territoire de la commune de Haut-Intyamon. A l'inverse, des projets n'ont pas abouti pour des raisons économiques ou environnementales. Il faut relever que les dispositions légales en matière d'utilisation de l'eau ont notablement évolué ces dernières années, rendant impossible la réhabilitation de certaines infrastructures qui, autrefois, pouvaient fonctionner.

Dans le cadre de l'établissement du plan sectoriel de l'énergie en 2000, le potentiel théorique de développement de cette ressource a été évalué à 60 GWh de production annuelle pour le canton de Fribourg, soit l'équivalent d'environ un dixième de la production hydroélectrique actuelle du canton, ou encore 3% de la consommation en électricité de l'ensemble du canton. Pour les autres ressources renouvelables indigènes, le potentiel de production d'électricité a été évalué à 90 GWh pour l'éolien, 112 GWh pour la valorisation de la biomasse et du bois et 714 GWh pour le solaire photovoltaïque. Ce potentiel doit également être mis en relation avec les coûts de production de l'énergie qui peuvent fortement varier d'une ressource à l'autre, pouvant aller de 15–25 ct./kWh (hydraulique, éolien, biomasse-bois) à plus de 70 ct./kWh (solaire photovoltaïque).

Avec l'adoption de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI ; RS 734.7) en 2007, un programme fédéral prévoyant la rétribution à prix coûtant de l'énergie électrique produite au moyen des énergies renouvelables a été introduit. Ce programme prévoit qu'une partie importante des projets intéressants ou mis en veille pour des raisons économiques, mais respectant les critères environnementaux, devrait en principe être réalisée. Il concerne les installations hydroélectriques, les éoliennes, la valorisation du biogaz et les installations solaires photovoltaïques. Sur cette base, deux projets hydroélectriques ont été développés et font actuellement l'objet d'une demande préalable auprès des services concernés de l'Etat. Afin de soutenir la production d'électricité dans le canton et de profiter des conditions-cadres favorables au programme fédéral de rétribution à prix coûtant, Groupe E, principal producteur et distributeur du canton, a créé la société Greenwatt SA, qui s'est fixée pour

objectif de produire 250 GWh d'électricité à partir de nouvelles énergies renouvelables d'ici 2030.

Aussi, dans l'intérêt d'une augmentation de la production indigène d'énergie, le Conseil d'Etat considère qu'une analyse portant sur un établissement précis du potentiel hydroélectrique dans le canton et la faisabilité d'implanter de nouvelles centrales tenant compte des critères environnementaux, techniques et économiques serait opportune. La Section lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées a déjà entamé les travaux dans ce sens, avec la collaboration des services concernés de l'Etat.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat.

Fribourg, le 29 septembre 2009